



Association pour le  
développement de  
l'apiculture  
en Franche-Comté

# Bulletin apicole n°31

## Semaine 14

Besançon le 07 avril 2017

### Pertes hivernales

Les premiers questionnaires renseignés apportent les éléments suivants :

La **composition du cheptel mis en hivernage** est en moyenne de : **68 % de ruches**, **23% d'essaims** et de **9% de nucs**.

#### Taux de pertes hivernal

Le **taux moyen de pertes** oscille entre 7% et 20 %, la moyenne étant de **10 %**

Celui des **colonies en ruche** de 6% à 25%, moyenne **13 %**

Celui des **essaims en ruchettes** de 7 % à 15 %, moyenne **12 %**

Celui des **nuclei** de 12% à 67%, moyenne **29%**.

#### La nature des pertes diffère selon les catégories

Les **colonies en ruches**, qui représentent 45% des pertes hivernales, sont dues pour **70%**, à des cas de **ruches bourdonneuses ou orphelines** et pour **25 %** à des **ruches mortes** (faim, amas d'abeilles au fonds de la ruche bouchant l'entrée,...)

Pour les **essaims**, 39% des pertes, **47 %** provient de cas **orphelins ou bourdonneux**, **37%** de **mortes** et **14%** de **non valeur**.

Les **nuclei**, 26% des pertes, **54%** étaient **morts** et **43%** **orphelin ou bourdonneux**.

Sur l'ensemble des pertes, les maladies représentent moins de 2%, soit deux colonies. A l'échelle du nombre de colonies mise en hivernage, cela représente moins de 0.2 %.

Un apiculteur a fait état de présence de varroose au printemps (il y a un mois), sur 11% du cheptel. Le contrôle varroa par lavage au sucre glace, effectué la semaine dernière par le technicien de l'ADAFc, a confirmé l'absence d'infestation préoccupante (1 varroa sur 5 colonies soit 1500 abeilles), suite à un traitement de rattrapage Apivar. Les couvains sont désormais sein et les abeilles ne présentent aucun symptôme.

**Afin de dresser un bilan plus exhaustif des pertes hivernales, merci de renseigner le questionnaire.**

### Loque américaine

3 foyers de loque américaine sur trois ruchers situés sur les **communes de Champagny et de Mutigney (39)** ont été identifiés. La Haute-Saône est concernée par le périmètre, ainsi que la Côte d'Or. Pour ce dernier, nous n'avons pas d'information à ce jour. Nous vous tiendrons informés.

Les zones de surveillance et de protection qui en découlent sont les suivantes :

	<b>Jura</b>	<b>Haute-Saône</b>
<b>Zone de confinement</b>	Champagney, Mutigney	
<b>Zone de protection</b>	Champagney, Dammartin-Marpain , Montmirey-la- ville, Montmirey-le-château, Pointre et Mutigney	Pesmes, Broye-Aubigney- Monseugny, Sauvigney les Pesmes,
<b>Zone de surveillance</b>	Brans, Champagney, Dammartin-Marpain, Frasne les Meulières, Moissey, Montmirey- la-ville, Montmirey-le-château, Mutigney, Offlanges, Peintre, Pointre	Chevigney, La Grande Résie
<b>Vétérinaires référents</b>	Lionel GRISOT	Joseph LETONDAL
<b>REGLEMENTATION : MESURES APPLICABLES</b>		
<b>Zone de confinement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Recensement</b> et examen des ruches, y compris les ruches abandonnées ;</li> <li>- Les <b>déplacements hors du rucher infecté</b> de ruches peuplées ou non, d'abeilles, de reines, de produits d'apiculture (dont le miel) et le matériel d'apiculture est <b>interdit, sauf autorisation</b> écrite de la DDCSPP ;</li> <li>- <b>L'introduction dans le rucher infecté de</b> ruches peuplées ou non, d'abeilles, de reines, de produits d'apiculture (dont le miel) et le matériel d'apiculture est <b>interdite</b> ;</li> <li>- Les abeilles mortes doivent être collectées et brûlées ;</li> <li>- L'utilisation des <b>produits de la ruche pour les besoins de l'apiculture</b> (nourrissement) est <b>interdite</b> ;</li> <li>- <b>Les colonies faibles ou malades non viables sont détruites</b> ;</li> <li>- Les colonies d'abeilles viables sont transvasées dans une ruche saine (neuve ou désinfectée) ;</li> <li>- L'ensemble du matériel ayant servi à l'exploitation du rucher et aux opérations susmentionnées sont nettoyés et désinfectés selon une procédure appropriée au moyen de produits autorisés, ou à défaut détruits.</li> </ul>	
<b>Zones de protection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les ruchers</b> y compris abandonnés, sont <b>recensés</b> et font l'objet d'un examen clinique ;</li> <li>- Des <b>prélèvements peuvent être réalisés</b> en vue de la recherche d'une éventuelle présence de loque américaine</li> <li>- Les <b>déplacements à partir ou vers la zone de protection</b>, de ruches peuplées ou non, d'abeilles de reines, de matériel d'apiculture et de produits d'apiculture à des fins d'apiculture sont <b>interdits, sauf autorisation</b> écrite de la DDCSPP</li> </ul>	
<b>Zone de surveillance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les <b>ruches</b> y compris abandonnées sont <b>recensés</b> ;</li> <li>- Les <b>déplacements à partir ou vers la zone de protection</b>, de ruches peuplées ou non sont <b>interdits sauf autorisation</b> écrite de la DDCSPP</li> </ul>	
<b>Obligation de faciliter l'enquête épidémiologique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les <b>propriétaires ou détenteurs</b> de ruches ou ruchers <b>sont tenus d'assister ou de se faire représenter aux visites</b> prévues par le présent arrêté et d'apporter leur collaboration à la DDCSPP des départements concernés ou aux personnes mentionnées par elle, notamment pour l'ouverture des ruches et la fourniture du matériel nécessaire à leur examen.</li> </ul>	

## Démarrage printanier

Après un creux de population, et une impression de relative tranquillité, les colonies se sont fortement développées, au même titre que la végétation, qui a rattrapé son retard et même pris de l'avance. La floraison des colza en et une bonne illustration.

### Essaimage

Le premier essaim naturel a été constaté la semaine dernière dans le Jura et un autre ce début de semaine, confirmant l'avance d'une partie du cheptel. Deux autres témoignages, un dans l'est de la Haute-Saône et un dans le Territoire de Belfort sont parvenus cette semaine. Le Doubs ne doit pas être en reste.

Le corolaire, qu'est l'apparition de cellules royales, commence à être observé, dans Le 25, 39 et 70.

### Multiplication de cheptel

A l'ouest de Poligny, la constitution d'essaims a commencé dès la semaine dernière et s'est poursuivie cette semaine. Les colonies seront en mesure d'être ponctionnées à une plus grande échelle la semaine prochaine. Les élevages de reines ont déjà commencé ou sont imminents.

### Pose des Hausses

Dans le sud Jura, une exploitation a déjà posé les hausses sur les trois quarts du cheptel. La proportion peut être moindre en fonction des zones et des ruchers, en tout cas c'est parti.

### Evolution du poids

Côté prise de poids, le secteur Dolois enregistre une progression de 5 kg en moyenne sur la dernière semaine. Sur Marnay, 3,5 Kg.

En fonction du point de départ, les colonies auront commencées à monter, ou non, du miel dans les hausses. Sur Gray, mercredi 5 mars, il y avait présence de nectar dans les hausses.

La météo pour les jours à venir n'annonce pas de pluie significative, mais le temps risque d'être séchant avec des baisses passagères de température ainsi que des périodes avec vent du nord ou d'est, ce qui ne constituera pas de bonnes conditions pour la miellée.

## Appui technique

### Individuel

Dans le cadre du programme d'action 2017, si vous souhaitez un appui technique de quelque nature que ce soit, n'hésitez pas à prendre contact avec le technicien de l'ADA-FC.

## Affaiblissement des colonies

Le **projet** de caractérisation des affaiblissements des colonies d'abeilles, en partenariat avec l'ITSAP est **reconduit en 2017**.

Des tous premiers éléments, il ressort **que le facteur discriminant une colonie affaiblie d'une colonie témoin est la population, évaluée à travers le nombre de cadres d'abeilles**. La population est déterminée par la méthode ColEval.

D'autres éléments sont à venir.

**Si en saison, vous constatez des affaiblissements de colonies, merci de contacter l'ADA-FC au plus vite afin de pouvoir lancer la procédure expérimentale au dans les plus brefs délais.**

